

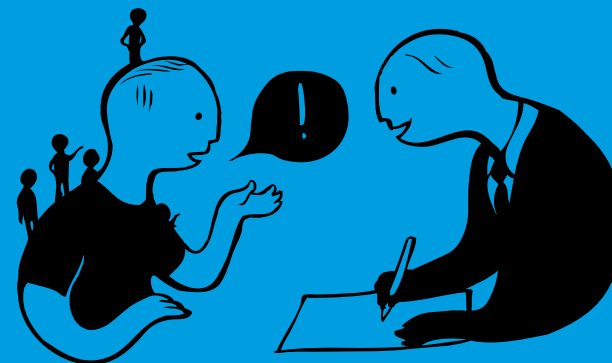
VOUS AUSSI !

Participez aux conseils
de quartier.

Dans les villes et compagnie - illustration: Raphaël Uhrweiller - septembre 2008

La DÉMOCRATIE LOCALE, c'est quoi ?

Écouter les Strasbourgeois
et leur donner la parole.



Prénom : _____ Nom : _____

Rue : _____

Code postal : _____ Strasbourg

Email : _____ Tél. : _____

Candidature : à titre personnel

ou* en tant que représentant d'une association.

Précisez le nom de l'association (et joindre un mandat du président)

Précisez :

ou* en tant qu'acteur socioprofessionnel.

*un seul choix possible

La DÉMOCRATIE LOCALE, c'est quoi ?

Écouter les Strasbourgeois et leur donner la parole.

Sous l'impulsion de la nouvelle municipalité, **une véritable organisation démocratique** se met en place pour privilégier :

- la transparence,
- le partage de l'information,
- la prise en compte et le respect du citoyen.

Les conseils de quartier sont l'élément clé de ce nouveau dispositif. En participant aux conseils de quartier, les citoyens seront associés à la décision publique pour :

- enrichir les dossiers en apportant leur expertise d'usage,
- compléter les projets par des avis, des idées, des propositions.

L'intérêt pour vous de PARTICIPER ?

Avec les conseils de quartier, **votre avis devient d'utilité publique**. Qui mieux que l'usager peut par exemple donner son avis sur :

- le tracé d'une piste cyclable ?
- les jours d'ouverture de la déchetterie de son quartier ?

- l'opportunité d'ouvrir le terrain de basket de l'école le soir ?

Mais aussi :

- l'aménagement d'une rue, d'une place ?
- le trajet d'une ligne de bus ?
- la restauration scolaire ?
- la création de nouveaux équipements... ?

Avec les conseils de quartier, participez VOUS AUSSI aux décisions !

COMMENT ça marche ?

Les nouveaux conseils de quartier seront mis en place de mi-novembre à fin décembre 2008.

Les citoyens deviennent l'élément central des nouveaux conseils de quartier dont la composition sera la suivante :

- 2/3 des membres seront des habitants,
- le 1/3 restant sera constitué des associations et des socioprofessionnels du quartier à part égale.

Dix conseils de quartier seront organisés sur Strasbourg. Des réunions auront lieu régulièrement (environ 10 par an)

afin de favoriser les échanges pour une meilleure connaissance de chaque projet et une contribution à sa réalisation.

Les conseils de quartier pourront émettre des propositions à l'équipe municipale. Les avis des conseils de quartier seront joints aux délibérations du conseil municipal.

Chaque conseil de quartier **disposera d'un budget de fonctionnement** pour son autonomie et pour lui donner les moyens de travailler efficacement. Aucun parlementaire ou élu local ne pourra être membre des conseils de quartier.

Les conseillers de quartier seront formés pour pouvoir contribuer pleinement aux décisions publiques. Ils bénéficieront d'une aide pratique.

Comment DEVENIR CONSEILLER de votre quartier ?

Deux chances pour participer au conseil de votre quartier :

1• surveillez attentivement votre courrier : un **tirage au sort** sera effectué sous contrôle d'huissier à partir du fichier* des habitants de la Ville. Ce tirage au sort laisse faire le hasard et **est le garant de la représentativité des conseils de quartier**. Si vous figurez parmi les personnes ainsi choisies, un courrier vous informera, début novembre, de la démarche à suivre.

2• augmentez vos chances de participer au conseil de quartier en vous portant volontaire.

Vous habitez Strasbourg ? Vous êtes membre d'une association localisée à Strasbourg ?

Vous êtes un acteur socioprofessionnel dont l'activité est située à Strasbourg ? Pour devenir conseiller de quartier, merci de remplir le coupon situé au dos de cette page et de le renvoyer impérativement **avant le 20 octobre 2008** (date de clôture des candidatures) à :

Ville de Strasbourg — Démocratie locale
1, parc de l'Étoile
67 076 Strasbourg cedex

Un tirage au sort pour chaque conseil de quartier sera effectué par secteur, parmi les volontaires.

Vous serez informés du résultat par courrier début novembre.

* Fichier de la taxe d'habitation (sous réserve de l'accord formel de la CNIL-Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) ou de la liste électorale.

**VOUS AUSSI ! Participez aux décisions
VOUS AUSSI ! Participez aux conseils de quartier**

Pour plus d'information :

www.vousaussi.org

► N° Vert 0 800 43 60 60

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

